

Jour de séance 10

le mercredi 17 décembre 2014

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 8.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'aménagement proposé d'un terrain de camping de 750 emplacements à Shediac. (Pétition 9.)

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le document intitulé *Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Alfred R. Landry, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts, au sujet d'allégations faites par Dominic Cardy, chef du Nouveau Parti démocratique du Nouveau-Brunswick, de contraventions à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif qu'aurait commises Greg Davis, député de Campbellton—Restigouche-Centre.*

M. Bourque donne avis de motion 11 portant que, le mardi 23 décembre 2014, appuyé par M^{me} Harris, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, deux derniers jours soient consacrés aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 2, 3 et 5, rétroactivement au 17 décembre 2014, et que, à l'expiration du délai de deux jours, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité plénier, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en Comité plénier et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption des projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi franchissent plus d'une étape le jour même.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 18 décembre 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 3, 10 puis 9.

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 17 décembre 2014

S.H. la lieutenante-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 ainsi que le volume 1 du budget supplémentaire pour 2013-2014, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Conformément à l'avis de motion 6, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget de capital pour 2015-2016.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M^{me} Harris, appuyée par le premier ministre, propose que la Chambre adopte le rapport du Comité des subsides et adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Fraser demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis portant que, le vendredi 19 décembre 2014, la deuxième lecture des projets de loi 7 et 8 sera appelée.

L'hon. M. Fraser annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 3, 2 et 5, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 4 et 6 sera appelée, puis la Chambre étudiera la motion 7.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M^{me} Harris.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. M. Bernard LeBlanc est au fauteuil au bureau du comité.

La séance, suspendue à 16 h 29, reprend à 16 h 37.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Bernard LeBlanc, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet des projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, volume 2 (information supplémentaire)	(15 décembre 2014) ;
Listes d'employés supplémentaires non vérifiées	(15 décembre 2014) ;
Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées	(15 décembre 2014).